

TITRE DU PROJET	Projet Consolidation de la Paix dans l’Air et l’Azawak
SOUMISSIONNAIRE	PNUD
ZONE D’INTERVENTION DU PROJET	REGIONS DE L’AIR ET DE L’AZAWAK
DUREE DU PROJET	1^{ère} Phase : 2005 1^{er} juin au 31 décembre 2005 2^{ème} Phase : 2006 1^{er} janvier au 31 décembre 2006
PARTENAIRES	Coopération Française, Programme VNU, PNUD et le Gouvernement du Niger
COUT TOTAL DU PROJET	1.615.211 dollars américains

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le PCP / AA vise la consolidation de la paix dans les zones de l’AÏR et de l’AZAWAK par la réinsertion de 3160 ex-combattants, la promotion d’une culture de la paix et le développement des zones touchées par le conflit. Ce projet s’inscrit dans le cadre des accords de paix entre le gouvernement nigérien et l’ex rébellion.

Les interventions du projet seront centrées sur des activités d’intérêt économique et des actions concourant à la promotion d’une culture de la paix. Le projet entretiendra avec les bénéficiaires (les ex-combattants et leurs communautés) un partenariat constructif car l’appropriation des actions du projet par les populations cibles constitue le principe fondamental d’intervention et la condition essentielle de la durabilité des actions entreprises. La démarche retenue assurera une fonction de formation dans l’action.

Le projet s’attachera à approfondir les axes de synergie avec les acteurs présents dans sa zone d’intervention.

Concernant l’engagement de l’Etat relatif à la réinsertion des ex-combattants, des projets de consolidation de la Paix sont actuellement en exécution dans le Manga et le Kawar où 890 ex-combattants sont en cours de réinsertion. Dans un esprit d’équité, il reste à mettre en œuvre celui de l’Air et de l’Azawak qui concernera les 3 160 ex-combattants issus des treize (13) Fronts et Mouvements d’autodéfense.

A travers ce projet, le volet culture de la paix et résolution des conflits doit faire l’objet d’une attention toute particulière en ce qu’il permettra de rétablir les conditions de sérénité et d’apaisement. Ce volet servira à donner aux démobilisés une démarche citoyenne. A l’heure actuelle beaucoup d’entre eux « fatigués d’attendre ce qui n’arrive pas » sont repartis en Libye ou s’adonnent au banditisme. Note rassurante dans ce décor sombre, ceux que nous avons rencontrés demandent la date de démarrage du projet de réinsertion socio-économique afin de contacter leurs camarades absents pour venir s’insérer. Depuis un certain temps, les nouvelles de braquage de véhicules ayant entraîné souvent morts d’hommes ne sont pas rassurantes dans la zone que le Projet se propose de couvrir.

C’est dans ce contexte préoccupant que s’inscrit la présente proposition de document de projet dans le but de consolider la paix dans la zone de l’Air et de l’Azawak.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est la consolidation de la paix dans l'Air et l'Azawak à travers deux objectifs spécifiques, 1) la réinsertion socio-économique des 3 160 ex-combattants, telle que prévue dans les accords de paix et 2) la promotion de la culture de paix

2.2 Résultats attendus et activités

Objectif spécifique n° 1 : la consolidation de la paix.

Résultat 1.1 : *la réinsertion socio-économique des ex-combattants est effective ;*

Action 1.1.1 : organisation des ex-combattants en groupements d'intérêt économique

Activité 1.1.2 : appui aux ex-combattants pour identifier et pour élaborer les micro-projets.

Activité 1.1.3 : Instruction des requêtes de financement

Activité 1.1.4 : Financement des micro-projets présentés par les ex-combattants

Activité 1.1.5 : Encadrement de proximité aux ex-combattants

Résultat 1.2 : **la culture de la paix est promue dans la zone du projet.**

Activité 1.2.1 : Mise en place et/ou renforcement des mécanismes locaux existants de prévention et de gestion des conflits

Activité 1.2.2 : Développement d'une stratégie de communication axée sur la culture de la paix et le développement local.

Objectif spécifique n° 2 : la promotion d'une dynamique de développement local.

Résultat 2.1 : **les capacités locales sont renforcées**

Activité 2.1.1 : le renforcement de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre locale

Activité 2.1.2 la mise en place d'un système financier de proximité

Activité 2.1.3 la sécurisation foncière (gestion des ressources naturelles)

Résultat 2.2 : **les pratiques de bonne gouvernance sont soutenues**

Activités 2.2.1 : la participation de toutes les couches sociales aux activités du projet

Activités 2.2.2 : la culture de la transparence dans la conduite des actions du projet,

Activités 2.2.3 : l'efficacité dans la mise en œuvre des actions librement choisies

Activités 2.2.4 : l'équité entre les différents acteurs

III. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET

Le cadre institutionnel du projet comprend :

- Un maître d'ouvrage : le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix
- Une agence gouvernementale : le Ministère de l'Economie et des Finances
- Une agence d'exécution : le Programme des Volontaires des Nations Unies
- Une agence d'intervention : le Programme des Nations Unies pour le Développement
- Les partenaires financiers : la Coopération Française, le Gouvernement Américain, le PNUD, l'Etat nigérien et autres partenaires financiers.
- Une agence de suivi et de soutien technique : le BCPR (Bureau des Nations Unies pour la Prévention des Conflits et la Reconstruction)
- Une structure de mise en œuvre du Projet (Unité de Coordination et deux antennes)
- Un Comité Régional de Réinsertion (CRR) créé par arrêté préfectoral sur proposition du HCRP
- Un Comité de pilotage qui est l'instance d'orientation du Projet

IV. BUDGET

Il est estimé à **807.606.000 FCFA** sur deux (2) ans (voir détails en annexe). Le Gouvernement du Niger s'est engagé à payer 10% quelque soit le montant global du Projet. La Coopération française s'est engagée à contribuer pour un montant ne dépassant pas 300.000 Euros. La contribution du PNUD est estimée à 450.000 dollars et celle des Etats Unis d'Amérique à 250.000 dollars.

Les différentes rubriques de dépenses sont les suivantes :

Personnel	107.472 \$
Fonds de réinsertion	1.042.000 \$
Formation	160.000 \$
Equipement	58.000 \$
Fonctionnement	128.140 \$
Suivi & évaluation	118.800 \$

Suivi/Evaluation :

Le Projet sera mis en œuvre selon la modalité DEX par le Bureau du PNUD Niamey, en collaboration étroite avec la partie gouvernementale. Le suivi du présent projet sera assuré par la Direction des Programmes du PNUD. Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, le Haut Commissariat à la Restauration de la Paix et le Comité de Pilotage participeront à toutes les activités de suivi conformément à un chronogramme qu'ils auront établi de commun accord.